



S.I.R.D.  
135, rue de l'Industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **26-14**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Comité syndical  
Du 30 avril 2014**

Le trente avril deux mille quatorze, à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué par le Président s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset.

**Date de convocation** : 22 avril 2014

Nombre de délégués en exercice : 24      Présents :    22      Votants : 24

**Présents** : S. BATFROI, JM CAMACHO, A CARBONARI, S CIALDELLA ( PV Mme VIEU), D CUSTOT, R DI BENEDETTO, G DINI, D D'OILIVIER QUINTAZ, P EVRARD, F FECHOZ CHRISTOPHE, K GAILLARD, F GILABERT, G JULLIEN, C LANCELON-PIN, M MASTROMAURO, P MONIER, M REPELLIN ( PV de M OCCHINO), P RIGALT, D ROUX, G SALLET, J TESSAIRE, JP TROVERO

**Absents excusés** : R OCCHINO, N. VIEU

**Président de séance** : Philippe EVRARD

**Secrétaire de Séance** : Mme KADRA GAILLARD

**Rappel du quorum** : 13

**OBJET** : ADMINISTRATION GENERALE-  
Election du Président

**Rapporteur** : Philippe EVRARD

Le trente avril à dix huit heures

Se sont réunis les membres comité syndical sous la présidence de M. Philippe EVRARD le plus âgé (e) des membres du comité syndical.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le président sortant.

Étaient présents : 22 membres...

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : .2..

M OCCHINO a donné pouvoir à M REPELLIN pour voter en son nom.

Mme VIEU a donné pouvoir à M CIALDELLA pour voter en son nom.

Mme. Khadra GAILLARD .a été désignée comme secrétaire de séance.

Le comité syndical

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7 ;

Considérant que le Président de séance a invité le comité syndical à procéder à l'élection du Président. En application de l'article L5211-1, qui renvoie à l'article L 2121-21 le président de séance a soumis au vote le principe de procéder à l'élection du Président par un vote à mains levées. Proposition adoptée à l'unanimité du comité syndical.

Le résultat du vote :

**Premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants .....	24
c. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	24
d. Majorité absolue <sup>i</sup> .....	13

A obtenu :

- M. Guy JULLIEN : 24 voix

- M. GUY JULLIEN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé(e) président.

---